

Séance du jeudi 17 mars 2022 à 18h48

Date de convocation : vendredi 11 mars 2022

Ordre du jour :

- **vote des budgets - année 2022**
transport scolaire - eau - assainissement - locaux commerciaux - commune
- **vote du taux des deux taxes (foncier bâti - foncier non bâti)**
- **personnel communal**
- **demandes de subventions :**
capteurs CO2 (État)
FIPD (amendes de police)
- **Syndicat de Pays (modification statuts)**
- **tarification chiens errants**
- **informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-et-deux, le dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme BLANCHETIÈRE - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DANGER - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme COURTEAUX - M. COURTEAUX - Mme ASTIER-BOURBON - Mme OUVRAT - M. VINCENT - Mme LOUPIAS - M. DUPRÉ - P. CRIBELIER (arrivée 19h10)

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LATREILLE (A. POMA)

Absents : /

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 février 2022 est approuvé.

TRANSPORT SCOLAIRE VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité
- vote le budget - année 2022 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
30 460.00 €	30 460.00 €	103 396.25 €	103 396.25 €

EAU
VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité
- vote le budget - année 2022 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
379 932.00 €	379 932.00 €	824 588.00 €	824 588.00 €

ASSAINISSEMENT
VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité
- vote le budget - année 2022 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
210 601.00 €	210 601.00 €	202 442.00 €	202 442.00 €

LOCAUX COMMERCIAUX
VOTE DU BUDGET - ANNÉE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité
- vote le budget - année 2022 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
24 000.00 €	24 000.00 €	658 160.00 €	658 160.00 €

COMMUNE
VOTE DU BUDGET- ANNÉE 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité
- vote le budget - année 2022 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 636 497.00 €	1 636 497.00 €	764 929.00 €	764 929.00 €

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION - ANNÉE 2022
DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état n° 1259 COM (1) et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- reconduit, sans changement par rapport à l'année 2021, les taux des trois taxes
- approuve le produit fiscal des trois taxes ainsi que le montant des allocations compensatrices

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux :

- de la taxe foncière bâtie : 46.38 %
 - de la taxe foncière non bâtie : 59.67 %
-

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal présent, avoir reçu de la part d'un agent contractuel, une demande de renouvellement de contrat auprès de la collectivité.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande.

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de cet agent pour une durée de un an et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION

Capteurs CO²

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif relatif à la participation de l'Etat au financement des capteurs CO² dans les écoles a évolué.

En effet, l'Etat a décidé d'augmenter la subvention proposée aux collectivités. Désormais, chaque collectivité territoriale souhaitant acquérir des capteurs CO² pour ses écoles et établissements scolaires disposera d'une subvention maximum de 8 € par élève scolarisé dans l'enseignement public dans la limite du coût réel global des capteurs achetés.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter 10 capteurs de CO² qui seraient alors subventionnés à hauteur de 100 % du Coût HT.

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat de ces capteurs ainsi que la demande de subvention s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION

FIPD Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de caméra sur la nouvelle voirie peut faire l'objet d'une participation de la préfecture à hauteur de 50% des coûts liés à cette installation :

- Achat des caméras : 4 455.00 € HT
- Installation et liaison image avec le CORG de Blois : 3 664.00 € HT

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve l'achat de ces caméras ainsi que la demande de subvention s'y rapportant (17 pour / 1 abstention).

SYNDICAT DE PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Modification de statuts

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification des statuts du Syndicat de Pays. Cette modification porte sur le nombre de conseillers départementaux présents au pays.

Les 64 membres du Comité Syndical sont ainsi répartis :

- Pour le Département de Loir-et-Cher: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, siégeant au Conseil Départemental, par canton dont le bureau centralisateur est situé sur le territoire du Pays.
- Pour chaque commune membre : 1 délégué titulaire par commune et un délégué suppléant.
- Pour une commune nouvelle : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par communes déléguées.
- Pour chaque communauté de communes : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les changements de statuts du Syndicat de Pays.

TARIFICATION ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un grand nombre de chiens errants sont récupérés par les élus ainsi que par les agents municipaux.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement et les conditions d'accès au chenil municipal situé dans la cour de la maison associative. Le chenil est destiné à accueillir les animaux domestiques trouvés errants ou capturés en état de divagation sur le territoire de la commune dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur : article L. 211-23 du Code Rural.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur le montant forfaitaire des frais liés à la garde de l'animal qui seront facturés au propriétaire de l'animal:

- transport, soins, nourriture : 30 €
- gardiennage : 10 € par jour

Le Conseil Municipal, après exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs qui seront fixés par délibération municipale dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit de Monsieur le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le théâtre « Les Chantiounes – section jeunes » donneront deux représentations les samedi 19 mars et dimanche 20 mars 2022.

Une réunion concernant le projet de station de déferrisation est prévue le lundi 21 mars 2022 à 14h30 en présence du maître d'œuvre IRH.

Le Tour du Loir-et-Cher (cyclisme) passera sur la commune le jeudi 14 avril 2022. La caravane devrait passer vers 11h50 et la course entre 13h10 et 13h30. Elle passera par la Route des Vins, La Haie Jallet, la Rue du Cher, pour continuer Route de Meusnes.

Les permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 ont été déterminées et planifiées.

Le Samedi 19 mars 2022 à 11h aura lieu la cérémonie célébrant le 60^{ème} anniversaire de la Guerre d'Algérie.

L'association « Les Sentiers du Cher » demande à la municipalité de participer au défrichage de plusieurs hectares en vue de leur futur passage sur la commune.

Mme OUVRAT demande ce qu'il en est de la réouverture du café restaurant du centre bourg. M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu ce jeudi 17 mars 2022 Mme PRIQUELER et qu'une ouverture au 1^{er} avril 2022 serait potentiellement possible.

Annabelle BEAUPLAN étant en arrêt pour congés maternité, une personne a été recruté et assurera son remplacement à compter du lundi 21 mars 2022.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **14 avril 2022** à 18h45.

La séance est levée à 20h30.